



**APPEL À INITIATIVES
FRANCOPHONES « JEUNES, PAIX
ET SÉCURITÉ » 2019**

**Atelier de renforcement des
capacités des OSC sélectionnées**
Paris, 9-13 décembre 2019

GUIDE DU PARTICIPANT



**Jeunes,
Paix et
Sécurité**



Introduction

L'étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité (« Les absents de la paix »), réalisée en application de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies et présentée officiellement le 23 février 2018, démontre que les jeunes font l'objet de marginalisation et de stigmatisation. Pourtant, loin de se voir comme un « *problème à résoudre* » ou comme une « *menace à contenir* », les jeunes mettent en évidence leurs grandes capacités d'action et d'intégration, et dénoncent leur exclusion.

Les conclusions et recommandations de l'étude, auxquelles l'OIF souscrit, invitent l'ensemble des acteurs, au niveau local comme mondial, à valoriser les capacités des jeunes – *acteurs et partenaires à part entière* – en créant les conditions de leur inclusion et en mettant à leur disposition des ressources appropriées afin qu'ils mettent en œuvre leurs nombreuses initiatives contribuant largement à la paix et à la sécurité.

Dans ce cadre, l'OIF lance cet Appel à initiatives dans le but de contribuer à la réalisation de la résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité. L'Appel vise à renforcer, dans l'espace francophone, l'investissement et l'inclusion des jeunes de 15-35 ans, ainsi que l'échange, entre eux, de connaissances, compétences et expériences. Ainsi, il permettra d'identifier, de financer (20 000 €/initiative) et d'accompagner au plan local : 5 microprojets (*initiatives à petite échelle*), pilotes et innovants, dans le domaine de la prévention des crises et des conflits, et portés par diverses (*variété d'approches*) petites et/ou moyennes organisations de la société civile (OSC) francophone, dirigées par et pour les jeunes, y compris les jeunes femmes.

L'OIF mettra l'accent sur le renforcement des capacités de gestion, de suivi et d'évaluation au travers d'une approche de formation en amont de la mise en œuvre des initiatives sélectionnées, et d'un mécanisme de partenariat (mentorat) développé entre OING francophones expérimentées (dont celles membres de la Conférence des OING et ONG de la Francophonie) et les OSC bénéficiaires de l'Appel. Cette approche permettra notamment de garantir une mise en œuvre réussie (*viabilité et pérennité*) des initiatives sélectionnées.

La formation se tiendra à Paris au siège de l'OIF du 9 au 13 décembre 2019, et sera assurée par l'Institut des Nations unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), Swisspeace, et Synergies coopération.

Termes de référence de l'atelier

Contexte

Cet Atelier de renforcement des capacités s'inscrit dans la droite de ligne du lancement par l'OIF, le 21 septembre 2019, d'un Appel à initiatives (AAI) auprès des organisations de la société civile (OSC) de jeunes francophones, en vue de leur contribution à la mise en œuvre de la dimension « prévention » de la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la « jeunesse, la paix et la sécurité ».

Cette démarche vise à soutenir l'investissement de la jeunesse francophone dans la prévention des crises et conflits ainsi que dans la consolidation de la paix. En cohérence avec la *Déclaration de Saint-Boniface* (2006) sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, cette activité concourt, d'une part, à la réalisation des objectifs de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022* (2014) et, d'autre part, à l'opérationnalisation des recommandations de l'Étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité (FNUAP, BACP, *Les absents de la paix*, 2018) qui préconisent la création de conditions à l'inclusion des jeunes aux efforts de paix, et la mise à disposition, au profit de leurs actions, des ressources et de l'accompagnement nécessaires.

Outre le financement d'initiatives de prévention et de consolidation de la paix portées par des OSC francophones dirigées par et pour les jeunes, y compris les jeunes femmes, l'OIF, conformément aux objectifs de l'Agenda « jeunesse, paix et sécurité » des Nations unies, met l'accent sur le renforcement de leurs capacités en organisant cet Atelier.

Objectif général

- Renforcer les capacités des 5 (cinq) OSC de jeunes francophones sélectionnées à l'issue de l'AAI afin qu'elles acquièrent des compétences clés sur les enjeux opérationnels de la Résolution 2250 ainsi qu'en matière de gestion du cycle de projet et de programmation sensible aux conflits.

Objectifs spécifiques

Au terme de cet atelier, chaque participant devra :

- Maîtriser les aspects opérationnels de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations unies ;
- Être capable de concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer un projet ;
- Être en mesure de développer et mettre en œuvre de manière concrète une analyse/approche sensible aux conflits dans un projet de jeunesse relatif à la prévention des crises et conflits ;
- Être familiarisé avec les missions de l'OIF, son cadre normatif en lien avec son engagement en faveur de la jeunesse ainsi que ses procédures applicables aux bénéficiaires de ses subventions.

Public cible

Cette activité est destinée aux responsables et équipes projets (chefs de projets, assistant(e)s, assistant(e)s de gestion etc.) des organisations requérantes sélectionnées dans le cadre de l'AAI. Au total, chaque organisation sélectionnée proposera à l'OIF trois participants impliqués dans la réalisation des initiatives retenues.

Approche pédagogique et méthodologique

Le Séminaire sera organisé sous forme de quatre (04) principaux modules :

- L'OIF : missions, cadre normatif, actions et procédures applicables aux bénéficiaires de ses subventions
- La Résolution 2250 du Conseil de sécurité sur « la jeunesse, la paix et la sécurité » : de la théorie à la pratique
- La gestion du cycle de projet
- La programmation sensible aux conflits

L'approche se veut interactive et participative, et reposera notamment sur :

- des exposés thématiques, présentations théoriques, conférences magistrales et discussions ;
- cours en ligne et des partages d'expériences ;
- des méthodes interrogatives (questions-réponses), appliquées et stimulantes ;
- des exercices individuels et/ou de groupes ;
- des exercices de capitalisation, d'auto-évaluation et d'évaluation.

Programme

Partie 1 (Module 1) : L'OIF : au-delà d'une langue commune, une coopération multi-sectorielle - par l'OIF ½ journée

Exposé n°1 : Présenter les missions de l'OIF, son cadre normatif et ses actions. Ce module consiste à informer davantage les participants sur le statut d'acteur international (politique et développement) de l'OIF et du rôle qu'elle joue dans l'espace francophone en faveur du multilatéralisme, de la solidarité internationale, de la société civile francophone et des enjeux globaux tels que la paix, l'inclusion des jeunes et l'égalité femmes-hommes.

Exposé n°2 : Présenter aux bénéficiaires le fonctionnement (administratif et financier) de l'OIF en vue de faciliter la mise en œuvre (suivi et évaluation) ainsi que la reddition des comptes de leurs initiatives financées sur fonds propres de l'OIF.

Partie 2 (Module 2) : Opérationnalisation de la Résolution 2250 - par UNITAR 1 journée

Ce module a pour but de mettre à la disposition des participants les outils pour mettre en pratique la résolution 2250, et aux fins de les capaciter pour jouer un rôle plus actif dans le soutien de jeunes, de travailler avec et pour eux au bénéfice de la paix.

Partie 3 (Module 3) : gestion du cycle de projet - par Synergies coopération 1,5 journées

Le contenu de ce module permettra de pré-évaluer les acquis des participant(e)s avant d'aborder sur le fond les aspects du cycle de gestion de projet, la théorie du changement et et la chaîne des résultats, ainsi que les mécanismes de reporting et de suivi et d'évaluation. Ce module alliera théorie et pratique en lien direct avec les initiatives sélectionnées.

Partie 4 (Module 4) : Sensibilité aux conflits - par Swisspeace 2 journées

Cette partie va introduire les concepts de conflit, de la violence et de la paix. Elle permettra aux participant(e)s d'avoir à l'esprit la manière dont ils se produisent dans le contexte d'un projet type. La sensibilité aux conflits sera également introduite, notamment dans sa dimension gestion de projet. L'analyse du conflit sera abordée grâce l'articulation de plusieurs outils. L'interaction entre le contexte et le projet, ainsi que l'adaptation du projet au contexte sera étudiée. Enfin, ce module permettra de faire le lien entre cycle de gestion de projet et sensibilité aux conflits.

Partie 5 : Evaluation finale - par UNITAR

Cette partie va introduire les concepts de conflit, de la violence et de la paix. Elle permettra aux participant(e)s d'avoir à l'esprit la manière dont ils se produisent dans le contexte d'un projet type. La sensibilité aux conflits sera également introduite, no

Dates et lieu

L'Atelier aura lieu à Paris, du 9 au 13 décembre 2019 au siège de l'OIF.

Attestation

Une attestation cosignée entre l'OIF et ses partenaires sera délivrée à chaque participant qui aura répondu aux critères d'assiduité et d'évaluation.

Programme de l'atelier

LUNDI 9 DÉCEMBRE

09H15	Accueil
09H30	Mot de bienvenue, par M. Georges NAKSEU NGUEFANG , Directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG) et M. Youssef ARRIF , Directeur a.i. de l'Education et de la jeunesse + Photo de groupe, Salle Diori
09H40 - 11H15	Présentation de l'OIF
09H40 - 10H05	La Francophonie à l'aube de son Cinquantenaire : Introduction générale aux grandes missions de l'OIF et focus sur le programme paix et sécurité (P7) , par Grégory ROBERT et Moustapha Gilbert DIEDHIOU
10H05 - 10H25	La prise en compte opérationnelle de la dimension Genre dans les projets , par Diana SOUMANOU
10H25 - 10H45	La Société civile francophone , par Florian COUTAL
10H45 - 11H05	Priorités et actions jeunesse de l'OIF , par Fatima AOUIDAT
11H05 - 11H15	Brève présentation du volontariat de la Francophonie (VIF) , par Yves NASSOURI et Stéphane NZE NGUEMA
11H15 - 11H30	Pause-Café
11H30 - 12H00	Les subventions de l'OIF : Procédures administratives et financières , par Chang LAO
12H00 - 12H30	Questions et échanges généraux
12H30 - 14H00	Pause-déjeuner

14H00 - 18H00	Opérationnalisation de la Résolution 2250 Par UNITAR , Mme Vjosa REXHEPI et M. Benjamin GACHES
15H50 - 16H05	Pause-Café

MARDI 10 DÉCEMBRE

08H45 - 09H00 Arrivée + installation

08H45 - 09H00 (Suite et Fin) Opérationnalisation de la Résolution 2250

11H15 - 11H30 Pause-Café

12H45 - 14H00 Pause-Déjeuner

14H - 18H00 Cycle de gestion de projet

Par **Synergies coopération**, Mme Carole BERRIH

15H50 - 16H05 Pause-Café

MERCREDI 11 DÉCEMBRE

08H45 - 09H00 Arrivée + installation

09H00 - 18H00 (Suite et Fin) Cycle de gestion de projet

Par **Synergies coopération**

11H15 - 11H30 Pause-Café

12H45 - 14H00 Pause-Déjeuner

15H50 - 16H05 Pause-Café

JEUDI 12 DÉCEMBRE

08H45 - 09H00 Arrivée + installation

09H00 - 18H30 Sensibilité aux conflits

Par **SwissPeace**, Mme Tania HÖRLER PERRINET et M. Nicolas VETTERLI

11H15 - 11H30 Pause-Café

12H45 - 14H00 Pause-Déjeuner

15H50 - 16H05 Pause-Café

VENDREDI 13 DÉCEMBRE

08H45 - 09H00 Arrivée + installation

09H00 - 18H00 (Suite et Fin) Sensibilité aux conflits

Par **SwissPeace**

11H15 - 11H30 Pause-Café

12H45-14H00 Pause-Déjeuner

15h20 - 15H30 Pause-Café

16H15 - 17H00 Evaluation finale de la Formation

Par **UNITAR**

Liste des participants de l'atelier

1/ HEINRICH KLOSE

Initiative : « Appui au renforcement de la participation des jeunes des partis politiques et de la société civile aux processus de prévention et de règlement des crises sociopolitiques au Togo (ARPAJEFE) »

Domaines : Civisme et Citoyenneté

Lieu de mise en œuvre : TOGO

2/ CLUB RFI NOUADHIBOU

Initiative : « Promotion du Vivre-ensemble et de la culture de la paix »

Domaines : Éducation et Formation

Lieu de mise en œuvre :
MAURITANIE

3/ COMPAGNIE THEATRALE ET CINEMATOGRAPIQUE MBAGOUTOLOM (COTHECIM)

Initiative : « Ciné-théâtre participatif »

Domaines : Prévention de l'extrémisme violent ; Culture et Religions (Dialogue/interaction interculturel ou interreligieux)

Lieu de mise en œuvre :
CAMEROUN

4/ CENTRE POUR LA QUALITE DU DROIT ET LA JUSTICE (CQDJ)

Initiative : « Promotion de la sécurité publique dans les zones non loties d'Ouagadougou »

Domaines : Démocratie ; Prévention des crises et conflits

Lieu de mise en œuvre :
BURKINA FASO

5/ COLLECTIF CRAM-CRAM DE TOMBOUCTOU

Initiative : « Engager les Jeunes en milieu Rural et Urbain pour la Paix et la Sécurité »

Domaines : Prévention de l'extrémisme violent

Lieu de mise en œuvre : MALI

Participants	OSC	Pays	Courriel
1 - Mme OURO-SAMA Bétré Aïratou	HEINRICH KLOSE	Togo	associationheinrichklose@gmail.com
2 - M. BOUAKA Kouami			jeromebouaka@gmail.com
3 - Mme DEKPAHOMA Prisca Bima Wintima			wintima2011@gmail.com
4 - M. BA Cheikh Oumar	CLUB RFI NOUADHIBOU	Mauritanie	b.cheikh@ymail.com
5 - M. BA Souleymane			bajules@gmail.com
6 - Mme SOUDANI Selly Meimouna			sellymeimounasoudani@gmail.com

Participant	OSC	Pays	Courriel
7 - M. TCHIVED Félix	COMPAGNIE THEATRALE ET CINEMATOGRAPHIQUE MBAGOUTOLOM (COTHECIM)	Cameroun	tchivedfelix@gmail.com
8 - M. NYASSIRI DJAMO Richard			nyassirid23@gmail.com
9 - Mme SEGUELAS Pauline	CENTRE POUR LA QUALITE DU DROIT ET LA JUSTICE (CQDJI)	Burkina Faso	qualitedudroit.justice@gmail.com
10 - M. SEMDE Abdoul Wahab			semde.saw@gmail.com
11 - Mme NIKIEMA Bowendsum Lati Kadidiatou			kadidiatounitiema@yahoo.fr
12 - M. AG AHMADOU Ibrahim	COLLECTIF CRAM CRAM DE TOMBOUCTOU	Mali	bagamadou@gmail.com
13 - Mme TOURE Oumou			oumout545@gmail.com
14 - Mme SAYE Ramata			ramata.saye@yahoo.fr

Les formateurs

UNITAR

Opérationnalisation de la Résolution 2250

- Mme REXHEPI Vjosa
- M. GACHES Benjamin



Palais des Nations,
CH-1211 Geneva 10
SUISSE

www.unitar.org

SWISSPEACE

Sensibilité aux conflits

- Mme HORLER Tania
- M. VETTERLI Nicolas



Sonnenbergstrasse 17
3013 Bern
SUISSE

www.swisspeace.ch

SYNERGIES COOPÉRATION

Cycle de gestion de projet

- Mme BERRIH Carole



10 Allée des Flamboyants
97410, La Réunion
France

www.formationdsdh.org

Procès-Verbal du jury de sélection de l'Appel à initiatives francophones

« Jeunes, Paix et Sécurité » 2019

Le quinze novembre deux mille dix-neuf, de seize heures à dix-huit heures, au siège de l'OIF à Paris (et par visioconférence), s'est réuni le Jury de sélection de l'Appel à initiatives francophones « Jeunes, paix et sécurité », lancé par l'OIF le vingt et un septembre deux mille dix-neuf « Journée internationale de la paix » auprès des organisations de jeunesse de la société civile (OSC) francophone. Cet Appel, qui est une contribution active que l'OIF souhaite apporter à la mise en œuvre de l'Agenda «Jeunes, paix et sécurité» de l'ONU (Résolution 2250 du Conseil de Sécurité) vise à soutenir l'investissement de la jeunesse francophone dans la prévention des crises et conflits ainsi que dans la consolidation de la paix. Il s'inscrit notamment dans la droite ligne de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022 et de la Déclaration de Saint-Boniface (2006) sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. L'activité concourt à l'opérationnalisation des recommandations de l'Etude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité (FNUAP, BACP, Les absents de la paix, 2018) qui préconisent la création de conditions à l'inclusion des jeunes aux efforts de paix, et la mise à disposition, au profit de leurs actions, des ressources et de l'accompagnement nécessaires.

Une enveloppe globale de 100 000 € était attribuée à l'ensemble des cinq (5) initiatives sélectionnées, soit 20 000 € par initiative.

Au vingt octobre deux mille dix-neuf, date butoir de candidature, deux cent quarante (240) initiatives ont été reçues et ainsi réparties : 50,4%, soit 115 initiatives d'Afrique de l'Ouest ; 31,1%, soit 71 initiatives d'Afrique centrale ; 4,4%, soit 10 initiatives d'Afrique de l'Est ; 3,1%, soit 7 initiatives d'Afrique du Nord ; 2,2%, soit 5 initiatives d'Europe ; etc.

Ces initiatives concernent principalement les domaines d'intervention suivants : Education et Formation (23,7%, soit 54 initiatives) ; Prévention de l'extrémisme violent (22,4%, soit 51 initiatives) ; Civisme et citoyenneté (15,4%, soit 35 initiatives) ; Entrepreneuriat (6,1%, soit 14 initiatives) ; Culture et Religions (dialogue/interaction interculturel ou interreligieux (5,7%, soit 13 initiatives) ; Développement (5,7%, soit 13 initiatives) ; Environnement (4,8%, soit 11 initiatives) ; Démocratie (3,5%, soit 8 initiatives) ; Genre et égalité des sexes (3,1%, soit 7 initiatives) ; Numérique (1,8%, soit 4 initiatives) ; Droits de l'Homme (1,8%, soit 4 initiatives) ; etc.

Conformément aux termes de référence (tdr) de l'Appel, toutes les initiatives reçues via le formulaire en ligne ont été pré-évaluées par la DAPG et la DEJ, sur la base d'une grille d'évaluation construite à partir de critères objectifs. Ce travail a permis d'apprécier la qualité des candidatures soumises par les jeunes et du projet pilote dans sa globalité.

À l'issue de l'étape de présélection, seulement trente (30) initiatives répondaient plus ou moins aux critères dans les détails. Celles-ci ont été adressées, sur une base neutre et équitable, au jury de sélection pour examen final avec l'aide de critères qualitatifs.

Le Jury de sélection a travaillé en deux temps. Un premier temps, du huit au treize novembre deux mille dix-neuf, consistait à classer individuellement et par ordre de pertinence, les dix initiatives jugées meilleures parmi les 30 reçues, cela en justifiant lesdits choix. Enfin, le Jury s'est réuni en délibération et par visioconférence le quinze novembre deux mille dix-neuf pour la sélection finale des cinq OSC.

Comité de sélection

Le Comité de sélection est ainsi composé :

PRÉSIDENTE DU JURY :

- **Mme Ndèye Marie FALL**, Présidente de la Conférence des OING de la Francophonie, Québec

MEMBRES DU JURY :

- **Mme Cécile MAZZACURATI**, Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)/Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU (BACP), New York
- **M. Yu Cai TIAN**, Co porte-parole du Parlement francophone des jeunes, Montréal
- **M. Ramon TENA**, Expert indépendant, Directeur de DIALOGA, Andorre
- **M. Ilias SAWADOGO**, Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, New York

INITIATIVES SÉLECTIONNÉES

A l'issue des délibérations, les cinq initiatives suivantes ont été retenues pour bénéficier du financement de l'OIF.

1/ HEINRICH KLOSE

Initiative : « Appui au renforcement de la participation des jeunes des partis politiques et de la société civile aux processus de prévention et de règlement des crises sociopolitiques au Togo (ARPAJEFE) »

Lieu de mise en œuvre : Togo

Subvention : 20 000€

2/ CLUB RFI NOUADHIBOU

Initiative : « Promotion du Vivre-ensemble et de la culture de la paix »

Lieu de mise en œuvre : Mauritanie

Subvention : 20 000€

3/ COMPAGNIE THÉÂTRALE ET CINÉMATOGRAPHIQUE MBAGOUTOLOM (COTHECIM)

Initiative : « Ciné-théâtre participatif »

Lieu de mise en œuvre : Cameroun

Subvention : 20 000€

4/ CENTRE POUR LA QUALITÉ DU DROIT ET LA JUSTICE (CQDJ)

Initiative : « Promotion de la sécurité publique dans les zones non loties d'Ouagadougou »

Lieu de mise en œuvre : Burkina Faso

Subvention : 20 000€

5/ COLLECTIF CRAM-CRAM DE TOMBOUCTOU

Initiative : « Engager les Jeunes en milieu Rural et Urbain pour la Paix et la Sécurité »

Lieu de mise en œuvre : Mali

Subvention : 20 000€

Le Jury a relevé la qualité de certaines initiatives. Il encourage fortement les porteurs à candidater au prochain Appel à initiatives sous réserve d'amélioration de leurs dossiers. Les remarques faites par le jury seront transmises aux porteurs.

INITIATIVES ENCOURAGÉES

Nom de l'OSC	Titre de l'initiative	Pays
ENTRE2VERS	« À Nous de jouer ! »	CAMEROUN
COEXISTER	« Empowerment des jeunes pour en faire des éducateurs à la paix grâce au parcours des Connecteur.rice.s de Coexister »	FRANCE
US WAA	« Initiative pilote pour la prévention et la gestion durable des conflits liés à la transhumance »	BENIN
SADEN	« Sensibilisation et Formation des acteurs locaux et des jeunes sur la prévention de l'extrémisme violent »	NIGER
PDH	« Asseyons-nous et Discutons »	GUINEE
ASSOCIATION DES JEUNES ECOLOGISTES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE - AJEDD	« Climat et Paix durables »	NIGER
SUUDU ANDAL	« Promotion de la participation des jeunes et des femmes à la co-construction de la paix dans 5 régions du Burkina Faso »	BURKINA FASO
FONGWAMA	« Fille 2.0 : Lutte contre la violence faite à la jeune fille »	CONGO

OBSERVATIONS DU JURY

Les projets sont sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Pertinence des interventions proposées (ciblage géographique, interventions bien définies et stratégiques), ainsi que la pertinence de l'objet global de l'OSC et de ses objectifs, ainsi que son expérience (au moins 2 ans) et sa gestion fonctionnelle ;
- Nature de l'organisation (le fait qu'il s'agisse effectivement d'une organisation de jeunesse, avec un(e) président(e)/équipe jeune) ;
- Adéquation du budget avec les activités envisagées ;
- Co-financement ;
- Capacité de l'Equipe-projet à mettre en œuvre l'initiative ;
- Capacité de l'initiative à mettre en œuvre la dimension prévention de la Résolution 2250 ;
- Diversité géographique ;
- Capacité à intégrer la dimension genre (notamment organisations dirigées par des jeunes femmes).

Les cinq (5) projets finalement retenus sont ceux qui répondent au mieux aux critères ci-dessus.

Alors que les défis de la paix et la sécurité au service du développement sont présents dans toutes les régions de la Francophonie, le jury a noté **une absence notable de diversité géographique** sur l'ensemble des initiatives de qualité soumises. L'essentiel des candidatures reçues sont concentrées dans quelques pays d'Afrique subsaharienne, notamment d'Afrique de l'Ouest. Il en est de même pour les initiatives présélectionnées (dossiers complets).

Par ailleurs, le jury a noté l'existence d'une diversité d'acteurs et d'initiatives œuvrant sur le champ de l'Agenda « Jeunes, paix et sécurité » dans l'espace francophone, principalement en Afrique. La pleine mobilisation des jeunes et de leurs réseaux en faveur de la prévention des conflits et de la paix est donc une réalité en francophonie, même si des axes de cadrage et donc d'amélioration subsistent. La majorité des initiatives soumises visent les changements de comportement vis-à-vis de la paix, et peu d'initiatives s'attaquent directement à l'amélioration des conditions de vie des jeunes, pourtant levier essentiel pour vaincre leur perméabilité.

RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du choix final, le jury a formulé un certain nombre de recommandations pour les éventuelles prochaines éditions :

- Mieux définir les critères d'admissibilité des organisations de jeunesse de la société civile – *un certain nombre ne sont pas dirigées par des jeunes* ;
- Prévoir l'éventualité d'une répartition ciblée et équitable des financements par région et le préciser dans le règlement de l'Appel ;
- Trouver des moyens pour stimuler la soumission d'initiatives en provenance d'autres continents autre que l'Afrique subsaharienne afin de vulgariser davantage l'action de l'OIF ;
- Adapter les communications aux spécificités des régions/continents afin d'assurer une plus grande représentativité géographique ;
- Sensibiliser les OSC francophones de jeunesse sur la manière de lire et d'intégrer les termes de références d'un Appel à projet ;
- Apprendre les OSC à élaborer et affiner les résultats attendus de leurs projets afin d'avoir une idée précise de l'impact réel sur le terrain ;
- Sensibiliser les OSC, notamment celles qui s'activent dans les mêmes zones, sur l'utilité et la pertinence de mutualiser leurs expertises afin de construire des projets communs qui permettent d'accroître leur impact et d'élargir le champ des bénéficiaires.

À Paris, le 15 novembre 2019



Marie FALL
Présidente de la
conférence des OING

Ndèye Marie FALL (Québec)
Présidente du jury



Cécile MAZZACURATI (New York)



Ilias SAWADOGO (New York)



Yu Cai TIAN (Montréal)



Ramon TENA (Andorre)



**ENGAGEZ-VOUS
EN FAVEUR
DU VIVRE ENSEMBLE !**

Appel à initiatives francophones
« Jeunes, paix et sécurité »



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

Pour candidater, rendez-vous sur :

**LE PORTAIL JEUNESSE DE LA
FRANCOPHONIE**
www.jeunesse.francophonie.org

**Vous avez une question ?
Contactez-nous à l'adresse suivante :**

jps2019@francophonie.org

Le règlement de l'Appel à initiatives francophones « Jeunes, paix et sécurité »

I. Contexte

Le potentiel de la jeunesse francophone comme vecteur d'une paix durable

La jeunesse francophone représente plus de la moitié (60%) de la population des Etats et gouvernements membres de la Francophonie, soit plus de 775 millions de personnes selon les chiffres de l'édition 2018 du Rapport sur l'état de « La langue française dans le monde ». D'ici à 2050, les projections de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) chiffrent à 90% la part des jeunes francophones de 15-29 ans en Afrique.

En raison de leur importance numérique, de leur vulnérabilité dans les situations de conflit et de fragilité, de leur perméabilité aux discours violents, mais aussi et surtout parce qu'ils représentent un fort potentiel en matière de résilience et de paix dont ils sont les agents, les jeunes constituent à la fois un atout et un enjeu de taille pour « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable »¹.

Partant de ce constat, il convient d'appréhender les jeunes non comme un risque mais davantage comme des acteurs du changement au bénéfice d'une paix durable.

L'engagement de l'OIF dans la mobilisation des jeunes en tant qu'agents de paix est de longue date. Il se fonde notamment sur la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006), dont les dispositions sur la contribution des jeunes à la prévention des conflits trouvent un écho dans la *Stratégie jeunesse de la Francophonie* (2014). Les résolutions et autres déclarations issues des Sommets de la Francophonie ont aussi régulièrement mis en avant le rôle des jeunes dans la prévention et la résolution des crises, tout comme dans la promotion des principes de la gouvernance démocratique.

Le 9 décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la Résolution 2250 qui consacre l'interdépendance entre la paix et la jeunesse pour l'édification de sociétés pacifiques. Celle-ci constitue une feuille de route internationale historique qui confère et légitime le statut d'acteurs des jeunes dans la

¹ En référence à l'Objectif de développement durable n°16.

construction de la paix. La résolution appelle ainsi à la participation, à l'autonomisation et à la protection de la jeunesse aux fins de la paix, mais également de la prévention des crises, des conflits et des nouvelles menaces à la paix et la sécurité. Bien que les acteurs internationaux se soient fortement engagés à mettre en œuvre l'Agenda « jeunes, paix et sécurité », les jeunes tendent à rester les grands « absents de la paix² ».

A l'échelle même de l'espace francophone, nombreuses sont les initiatives et approches de l'OIF qui visent à renforcer l'autonomisation et la résilience des jeunes, leur inclusion et participation dans la prise de décision à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, et dans la conception de politiques en appui à la jeunesse.

Il n'en demeure pas moins que les nouveaux enjeux et défis pour la paix exigent de l'OIF un redoublement d'efforts en vue de contribuer à la mise en œuvre effective de l'agenda « jeunes, paix et sécurité » des Nations unies, de concert avec une jeunesse francophone dont le génie, la vitalité et la force gagneraient à être davantage mis en avant.

Dans cette perspective, l'OIF, via cet Appel à initiatives, entend financer et accompagner au plan local des initiatives à petite échelle, pilotes et innovantes de prévention des crises et des conflits, portées par des petites ou moyennes organisations locales de la société civile (OSC) francophone issues de son espace, dirigées par des jeunes et les incluant dans la mise en œuvre de leurs actions. En outre, l'Appel mettra l'accent sur le renforcement des capacités des OSC sélectionnées au travers d'une formation organisée en amont de la mise en œuvre de leurs initiatives, et d'un mécanisme de mentorat développé entre ces dernières et les OING francophones expérimentées (dont celles membres de la Conférence des OING et ONG de la Francophonie).

II. Objectifs de l'Appel à initiatives

L'Appel à initiatives a pour ambition de mobiliser, sur les cinq continents que représente l'espace francophone, la jeunesse francophone en appui à la mise en œuvre de la dimension « prévention » de la Résolution 2250 sur les « Jeunes, Paix et Sécurité ».

Les objectifs spécifiques de l'appel sont :

- Renforcer la résilience de la jeunesse francophone et consacrer son rôle d'agent du changement et de paix ;
- Consacrer l'implication des jeunes ainsi que celle de la société civile francophone en tant qu'acteurs à part entière dans la mise en œuvre de la Résolution 2250 ;
- Favoriser le développement et valoriser des organisations de jeunes de la société civile francophone travaillant sur les questions de jeunesse et de paix, tout en encourageant leur partenariat dans une logique de complémentarité et d'échange de bonnes pratiques ;
- Identifier, soutenir et accompagner des initiatives locales de prévention innovantes portées par des organisations de jeunes, y compris de jeunes femmes, de la société civile francophone ;
- Concourir à l'appropriation active par les jeunes francophones de la Résolution 2250.

Cet Appel consiste en :

- Un financement de **cinq (5) initiatives** de prévention des crises et conflits représentatives de l'espace francophone portées par et pour les jeunes, y compris les jeunes femmes - **20 000 € par initiative** (Exemples : campagnes de sensibilisation, formations, renforcement de capacités, concertations, activités communautaires, création de réseaux de jeunes au niveau local, initiatives sur les réseaux sociaux, etc.) ;
- Une formation des bénéficiaires sur des compétences clés (*cycle de projet, sensibilité aux conflits, opérationnalisation de la résolution 2250*) avant le début de mise en œuvre des initiatives ; et
- Un mentorat des OSC locales sélectionnées par les OING accréditées auprès de l'OIF.

2 FNUAP, BACP, *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité* (2018).

III. Sous-domaines couverts par l'Appel (champs et cadre)

La prévention peut couvrir plusieurs sous-domaines dont : Education et Formation, Environnement, Numérique, Dialogue/interaction interculturel ou interreligieux, Citoyenneté et civismes, Démocratie et élections, Développement communautaire, Sports, Economie, Entrepreneuriat, Insertion professionnelle, Droits de l'Homme, Justice, Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, Culture/Education à la paix, Genre et égalité des sexes.

La promotion de l'égalité des sexes (notamment en lien avec la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU) et l'innovation sont deux dimensions transversales que les initiatives proposées devront obligatoirement prendre en compte.

QUELQUES DÉFINITIONS UTILES

Jeunes : Dans le cadre de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie*, en s'inspirant des standards internationaux et dans un souci d'harmoniser et d'améliorer le suivi et l'évaluation des actions prévues, les jeunes ciblés sont définis comme la catégorie d'individus des deux sexes âgés de 15 à 35 ans.

OSC locales de jeunes : Toute OSC portée et dirigée par des jeunes et impliquant ces derniers dans la mise en œuvre de ses activités qui se déploient au niveau local.

Prévention des crises et conflits : La prévention recouvre les activités qui concourent à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, en s'attaquant à leurs causes profondes (renforcement de l'Etat de droit et la bonne gouvernance à tous les niveaux, promotion d'économies inclusives et durables, éradication de la pauvreté, soutien à la réconciliation et à l'unité nationale, et à travers le dialogue et la médiation, amélioration de l'accès à la justice, y compris transitionnelle, etc.).

Innovation : Selon le contexte, la notion de « innovation » peut recouvrir différentes acceptions qui reflètent le cadre d'intervention d'un domaine spécifique. Dans la consolidation de la paix, le terme « innovation » intègre la nécessité d'adapter une action à son contexte, en y apportant une nouveauté gage d'efficacité, d'inclusion (appropriation) et de durabilité. Il s'agit entre autres d'élaborer et mettre en œuvre de nouvelles approches et méthodologies, de mobiliser et valoriser de nouveaux acteurs (partenaires), d'investir de nouvelles zones géographiques, de toucher de nouvelles communautés vulnérables, d'intégrer l'action aux spécificités d'une cible.

Numérique : La notion de numérique peut recouvrir deux dimensions. Numérique comme champ d'activité humaine (*expression, innovation, développement*) et Numérique comme vecteur d'information. En tant que champ d'activité humaine, le numérique constitue un domaine à part entière invitant à réfléchir à ses enjeux de bonne gouvernance. En tant que vecteur d'information, le numérique sert de levier et de canal dématérialisé pour mettre en œuvre ou amplifier des actions.

IV. Critères/conditions d'éligibilité

Les OSC francophones qui souhaiteraient déposer leur candidature au présent Appel à initiatives devront remplir les critères et les conditions listés ci-après.

a. Critères de participation de l'organisation/association

Pour être éligible, les critères suivants sont requis de la part de l'organisme requérant :

- 1) Être une OSC (ONG, Association) locale de jeunes francophones reconnue et œuvrant dans le domaine de la paix et du développement, et poursuivant un but non lucratif et conforme aux *valeurs de la Francophonie* ;
- 2) Disposer de son siège social et sa direction au sein de l'un des pays membres de l'OIF ;

- 3) Remplir les conditions prévues par la législation en vigueur dans son pays d'enregistrement relatives à la reconnaissance juridique et justifier d'au moins deux années d'existence légale (**statuts et récépissé de déclaration juridique**) ;
- 4) Faire état d'une gestion fonctionnelle conformément à ses statuts et disposer de documents qui en attestent et qui rendent effectivement compte des activités et comptes de l'organisation ;
- 5) Démontrer ses capacités humaines, budgétaires et administratives pour réaliser l'initiative pour laquelle elle sollicite un financement ;
- 6) Disposer d'un compte bancaire au nom et à l'adresse de l'organisation.

b. Critères de sélection de l'initiative

L'initiative devra concourir à la réalisation effective d'objectifs en cohérence avec la **dimension prévention** de la Résolution 2250.

Pour être sélectionnées, les initiatives seront étudiées sur la base des critères suivants :

- 1) L'initiative doit préciser, dans les détails, l'efficacité des actions à mener et les ressources consacrées à leur réalisation, les résultats visés, l'approche innovante, la sensibilité au genre, le mécanisme de suivi-évaluation prévu et ses indicateurs, la pérennité des résultats obtenus, la stratégie de valorisation et de communication de ses résultats (court, moyen et long termes) ;
- 2) L'initiative devra faire l'objet d'un co-financement d'au moins 10 % du montant total des activités clairement établi dans le budget prévisionnel (pour plus de détails, voir **point VI.** du présent règlement) ;
- 3) L'initiative devra refléter une stratégie d'inclusion des jeunes dans sa mise en œuvre, et le partenariat non lucratif avec d'autres OSC au niveau local/national est vivement encouragé ;
- 4) L'initiative devra être principalement portée et conduite par une équipe de jeunes, y compris de jeunes femmes, âgées entre 18 et 35 ans ;
- 5) L'initiative ne peut en aucun cas être liée à des actions de prosélytisme religieux, de propagande politique, ou de communautarisme, et sa mise en œuvre ne peut excéder une période de dix mois (voir **modalités et calendrier**).

V. Accompagnement par l'OIF

Dans ce cadre de l'Appel, une activité de renforcement des capacités, qui regroupera des membres des équipes-projets des OSC sélectionnées, est envisagée en amont de la mise en œuvre effective des initiatives. Cette activité se tiendra à Paris en décembre 2019 et visera à renforcer leurs capacités dans des domaines et compétences clés pour la réalisation de leurs initiatives. Les modalités pratiques de participation à ces événements seront définies parallèlement, et seuls les bénéficiaires en seront informés.

Un mentorat entre les OSC sélectionnées et les OING francophones expérimentées (dont celles membres de la Conférence des OING et ONG de la Francophonie) sera également mis en place.

Enfin, afin d'assurer une cohérence entre les objectifs des initiatives sélectionnées et leur mise en œuvre effective sur le terrain, l'OIF a élaboré un mécanisme intégré interne de suivi permettant de mesurer périodiquement les résultats et l'impact réel des activités programmées, l'exécution rigoureuse du budget, l'évaluation et l'analyse régulière de l'efficacité des activités. A cela, il faut ajouter le plan de valorisation des initiatives qui permettra à l'OIF de faciliter, dans la phase d'exécution, une vulgarisation des actions auprès de l'opinion publique locale, nationale (dans ses Etats et gouvernements membres) et internationale.

VI. Règles financières (Montant des financements)

Au total, le financement accordé pour chaque initiative par l'OIF est de **20 000 €** (vingt mille euros). Ce financement ne pourra pas représenter plus de 90% du montant global de l'initiative soumise, le reste devant être cofinancé par l'organisation sélectionnée. Ce cofinancement peut prendre différentes formes : contribution financière sur fonds propres ou sur financement complémentaire d'un bailleur tiers sans établir

un but lucratif, mise à disposition de locaux, d'installations, de matériel ou d'équipements, de personnels, etc. pour la réalisation des activités.

Par ailleurs, le financement accordé ne doit pas être utilisé pour prendre en charge les aspects suivants d'un projet :

- *Titres de transports internationaux ;*
- *Coûts fixes de structure : rémunération du personnel non lié au projet, loyers, frais d'entretien, électricité, etc. ;*
- *Achat de matériel ou d'équipements permanents.*

VII. Procédures de sélection

Un examen des dossiers de candidature sera assuré par un Comité de sélection composé notamment de représentants de la jeunesse francophone, d'Experts de l'OIF (Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique », Direction de l'éducation et de la jeunesse, et autres directions programmatiques).

Le Comité de sélection s'assurera de la validité des critères et des conditions d'éligibilité des soumissions pour établir la recevabilité de chaque initiative. Celles qui sont recevables feront l'objet d'une analyse qualitative sur la base d'une grille d'évaluation et de sélection tenant compte des critères pertinents.

VIII. Modalités et calendrier

L'Appel sera lancé sur les plateformes de la Francophonie et autres de ses partenaires, ainsi que sur les réseaux sociaux associés. Sa mise en œuvre se fera conformément au calendrier suivant :

Lancement de l'Appel à projets : 21 septembre 2019
Date limite de soumission des projets : 20 octobre 2019
Analyse et Évaluation des projets : 10 novembre 2019
Publication des résultats et notification aux équipe-projets : 17 novembre 2019
Atelier de renforcement des capacités des bénéficiaires : 9-13 décembre 2019
Signature des conventions de financement entre l'OIF et les bénéficiaires : 13 décembre 2019
Démarrage et Clôture des projets : janvier-octobre 2020

Pour toute question : jps2019@francophonie.org

IX. Comment candidater

Les requérants ont jusqu'au **20 octobre 2019 à 23H59 (heure universelle)**, pour remplir et valider/envoyer le Formulaire (descriptif détaillé de l'initiative) en ligne, ainsi que pour envoyer, à l'adresse suivante : jps2019@francophonie.org, le reste du dossier de candidature composé comme suit :

- a. *La liste de contrôle des pièces demandées en annexe du présent Appel à renseigner ;*
- b. *Le Budget prévisionnel au format joint en annexe du présent Appel à compléter ;*
- c. *La liste des membres de l'équipe-projet au format joint en annexe du présent Appel à remplir, avec leurs Curriculum Vitae (CV) joints ;*
- d. *Le Chronogramme des activités envisagées à compléter au format joint en annexe du présent Appel à compléter ;*
- e. *Les statuts officiels de l'organisation ;*
- f. *Le récépissé (provisoire ou définitif) d'enregistrement, de déclaration, ou de dépôt ;*
- g. *Les procès-verbaux des cinq dernières réunions du Bureau ;*

- h. *Le dernier rapport financier et d'activités ;*
- i. *Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom et à l'adresse de l'organisation requérante.*

NOTA : Les requérants peuvent, au besoin, recourir à des plateformes de transfert de documents (exemple *WeTransfer*) si le poids de leur dossier excède la normale. **Les requérants doivent veiller à bien indiquer dans l'objet du courriel le NOM de leur organisation.**

L'OIF ne pourra pas prendre en compte les formulaires de candidature adressés par courriel électronique ou à l'adresse postale de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Le courriel électronique permet simplement d'envoyer les pièces justificatives et, au besoin, poser des questions relatives à l'Appel. Seuls les formulaires soumis directement en ligne seront pris en compte. Un accusé de réception sera automatiquement adressé à chaque candidature reçue dans les délais.

X. Contacts OIF

Pour toute question relative à cet Appel, merci de contacter l'équipe de l'OIF à l'adresse suivante : **jps2019@francophonie.org**

XI. Ressources (documentaires) - Annexes

- **Résolution 2250** du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- **L'Etude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité** (« The Missing Peace » / Les absents de la paix), FNUAP et BACP (2018) ;
- **Documents de référence de l'OIF** (Déclaration de Saint Boniface sur la Prévention des conflits et la sécurité humaine, Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, Stratégie de la Francophonie numérique à l'horizon 2020).

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
DIRECTION AFFAIRES POLITIQUES ET
GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE
19-21, AVENUE BOSQUET, 75007 PARIS (FRANCE)
TÉLÉPHONE : +(33) 1 44 37 33 00
www.francophonie.org

